



## REGLEMENT DU JEU CONCOURS

### « Mystères à Bagnols-sur-Cèze – Saison 2 »

#### *Vol au musée Albert-André*

**Article 1 :** la Ville de Bagnols-sur-Cèze organise, du 16 au 23 septembre 2022, un jeu virtuel gratuit sans obligation d'achat, de type « enquête en ligne », intitulé « Mystères à Bagnols-sur-Cèze ». Le jeu virtuel « Mystères à Bagnols-sur-Cèze » est accessible à partir de la chaîne YouTube de la Ville de Bagnols-sur-Cèze, sur les sites internet et les pages Facebook de la Ville et de la médiathèque Léon-Alègre.

#### **Article 2 : Conditions de participation**

La participation à ce jeu en ligne est gratuite. Ce jeu est ouvert à tous les joueurs quel que soit leur âge. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale.

Après une vidéo de présentation du jeu diffusée le vendredi 16 septembre à partir de 10h, trois vidéos d'énigmes seront proposées les 17, 19 et 21 septembre à partir de 18h. Chaque vidéo est indépendante et comprend 1 énigme qu'il faudra résoudre grâce à 3 indices.

La résolution des énigmes donne des détails vestimentaires. Chaque détail trouvé innocente un ou plusieurs des suspects. À la fin des 3 vidéos d'énigmes, il ne reste que le coupable. Les participants ont également la possibilité de valider un point bonus en résolvant une énigme qui prendra place au sein du Musée Albert-André à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine le samedi 17 et le dimanche 18 septembre.

Un carnet d'enquêteur sera mis à disposition des participants sur le site de la médiathèque dès le 16 septembre. Il servira à collecter les réponses tout au long de la diffusion des vidéos. Les participants devront l'envoyer **avant le vendredi 23 septembre 18h** à l'adresse suivante : [mediatheque@bagnolssurceze.fr](mailto:mediatheque@bagnolssurceze.fr).

#### **Article 3 : La détermination des gagnants**

Le personnel de la médiathèque recensera les réponses reçues, à savoir tous les courriels envoyés avant l'heure de diffusion de la vidéo de résolution du vendredi 23 septembre (18h). Si le participant n'utilise pas le carnet d'enquêteur, il devra préciser dans son courriel l'identité du coupable, la réponse à l'énigme bonus ainsi que son nom, prénom, âge et numéro de téléphone.

Concernant l'attribution des lots, deux catégories seront distinguées : moins de 13 ans et à partir de 13 ans. Le vendredi 30 septembre 2022, la liste des gagnants sera diffusée sur les sites internet et les pages Facebook de la Ville et de la médiathèque Léon-Alègre. Une seule participation par personne sera acceptée.

Les lots seront attribués par tirage au sort aux participants ayant trouvé le coupable ainsi que la réponse à l'énigme bonus. S'il y a moins de gagnants que de lots attribuables, un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant trouvé le coupable uniquement.

#### **Article 4 : Les lots**

Les lots sont offerts par la Ville de Bagnols-sur-Cèze. Les gagnants remporteront des lots en lien avec l'univers de l'Escape Game : livres jeux et boites de jeux. Une tablette Samsung constitue le gros lot de ce jeu.

Ces lots seront à retirer à la médiathèque jusqu'au vendredi 28 octobre. Les gagnants seront contactés par l'équipe de la médiathèque grâce aux coordonnées fournies dans le courriel ou notifiées sur le carnet d'enquêteur.

Les lots attribués correspondront à la classe d'âge des gagnants. Dans l'éventualité où il serait impossible de contacter un gagnant (adresse email, numéro de téléphone ou adresse postale erronés), ce dernier sera disqualifié.

#### **Article 6 : La responsabilité**

Toute participation au présent jeu implique une acceptation pure et simple du présent règlement. La Ville de Bagnols-sur-Cèze est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue si elle devait, en cas d'événements indépendants de sa volonté, annuler, écourter, proroger, reporter ou modifier les conditions et dates du présent jeu.

#### **Article 7 : Publicités, Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi « RGPD » du 27/04/2016. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les participants à ce jeu bénéficient auprès des organisateurs, seuls destinataires de ces informations, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des informations recueillies les concernant.